

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 50146

Numéro SIREN : 479 623 118

Nom ou dénomination : A.M.E.

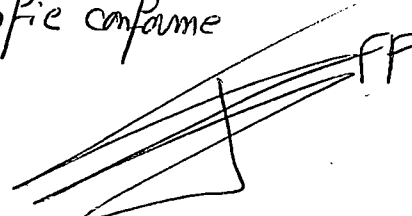
Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2023 sous le numéro de dépôt 5747

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	1 929	1 929		
Fonds commercial	12 000		12 000	12 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 964	46 508	6 455	7 545
Autres immobilisations corporelles	10 635	3 757	6 878	7 804
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	76		76	76
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	77 604	52 194	25 410	27 425
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements	57 036		57 036	46 479
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	229 930		229 930	262 672
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux	265		265	
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	22 807		22 807	11 714
. Autres	68 853		68 853	83 487
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	254		254	
Instrument financiers à terme et jetons détenus				
Charges constatées d'avance	17 480		17 480	7 063
TOTAL (II)	396 625		396 625	411 414
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	474 228	52 194	422 034	438 839

Certifié conforme



Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mo's)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 22 500)	22 500	22 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 250	2 250
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	92 765	93 815
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-39 736	-1 050
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
TOTAL (I)	77 778	117 515
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	87 944	102 212
. Découverts, concours bancaires	35 842	3 310
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	11 253	13 984
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 440	106 910
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	5 371	3 030
. Organismes sociaux	19 073	19 408
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	42 679	68 433
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	615	1 501
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 536
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	344 256	321 324
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	422 034	438 839

FF

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 422 034,17 E.

Le résultat net comptable est une perte de 39 736,46 E.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Fonds commercial (hors droit au bail) = 12 000 E**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	12 000		12 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	12 000		12 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 77 604 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 929			13 929
Immobilisations corporelles	61 097	3 472	971	63 598
Immobilisations financières	76			76
TOTAL	75 103	3 472	971	77 604

Amortissements et provisions d'actif = 52 194 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 929			1 929
Immobilisations corporelles	45 749	5 127	610	50 265
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	47 678	5 127	610	52 194

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	1 929	1 929	0	1 an
Fond commercial	12 000	0	12 000	Non amortiss.
Matériel et outillage	52 964	46 508	6 455	de 3 à 5 ans
Matériel de transport	9 425	3 594	5 831	de 2 à 6 ans
Matériel de bureau et informatique	1 210	163	1 047	3 ans
TOTAL	77 527	52 194	25 333	

Etat des créances = 339 335 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	339 335	339 335	
TOTAL	339 335	339 335	

Produits à recevoir par postes du bilan = 128 188 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	128 188
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	128 188

Charges constatées d'avance = 17 480 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 22 500 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	22500	1,00	22 500
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	22500	1,00	22 500

Etat des dettes = 344 256 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	123 785	60 810	62 975	
Dettes financières diverses	11 293	11 293		
Fournisseurs	141 440	141 440		
Dettes fiscales & sociales	67 738	67 738		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	344 256	281 281	62 975	

Charges à payer par postes du bilan = 9 573 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	348
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 647
Dettes fiscales & sociales	7 579
Autres dettes	
TOTAL	9 573

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Engagements donnés = 59 483 E**

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	59 483
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	59 483

Annexes (suite)**Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours**

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs				
Montants de l'exercice		20 711		20 711
Sous-total		20 711		20 711

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		12 523		12 523
Entre 1 et 5 ans		43 119		43 119
A plus de 5 ans		3 126		3 126
Sous-total		58 767		58 767

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans		420		420
A plus de 5 ans		296		296
Sous-total		716		716

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		80 194		80 194

FF

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 128 188 E

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Clients - factures à établir(418100)	128 188
TOTAL	128 188

Charges constatées d'avance = 17 480 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	17 480
TOTAL	17 480

Charges à payer = 9 573 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus(168842)	77
Interets courus à payer(518600)	272
TOTAL	348

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	1 647
TOTAL	1 647

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés payés(428200)	5 371
Charges sociales sur congés payés(438200)	2 028
Taxe apprentissage à payer(448635)	49
Cont. éco. territ. à payer(448651)	130
TOTAL	7 579

FF

A.M.E
Société à responsabilité limitée
au capital de 22 500 euros
Siège social : La Portière
16130 JUILLAC LE COQ
479 623 118 RCS ANGOULEME

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023**

L'an Deux mille vingt-trois, le trente juin, à 19 heures,

Monsieur Fabien FRAPIN,
demeurant La Portière 16130 JUILLAC LE COQ,

Propriétaire de la totalité des 22 500 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la société A.M.E,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Fabien FRAPIN, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2. A pris les décisions suivantes :

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,*
- *Rémunération de la gérance.*

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -39 736,46 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-39 736,46 euros
Imputation sur le compte "autres réserves"	-39 736,46 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

FF

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

CONVENTION 1

Objet : Prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires du Gérant.

Modalités : La société a pris en charge 11 324 euros de cotisations sociales TNS obligatoires

CONVENTION 2 :

Objet : Avance de trésorerie en compte courant non rémunéré

Modalités : le compte courant d'associé présente un solde créditeur de 11 293,20 euros

CONVENTION 3 :

Objet : Refacturation de prestations de services et des frais d'entretien avec la Société EARL MAINES DES ROIS dont monsieur Fabien FRAPIN est associé unique.

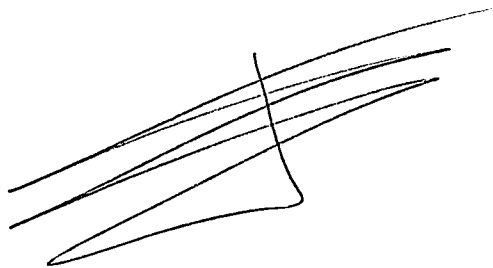
Modalités : La Société EARL MAINE DES ROIS doit à la Société la somme de 68 853,31 euros au 31/12/2022.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 71 169 euros (rémunération versée + CRDS et part de CSG non déductible). Cette rémunération comprend 2 169 euros de cotisations »CSG « non déductible pour le Gérant et prises en charge par la Société et considérée à ce titre comme un avantage en nature.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fabien FRAPIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape, likely representing the name Fabien FRAPIN.

A.M.E
Société à responsabilité limitée
au capital de 22 500 euros
Siège social : La Portière
16130 JUILLAC LE COQ
479 623 118 RCS ANGOULEME

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -39 736,46 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-39 736,46 euros
Imputation sur le compte "autres réserves"	-39 736,46 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

